

(Séance du 6 novembre 2012)

Interpellation Jean Tschopp et consorts - Quel dispositif cantonal et romand face à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ? (12_INT_046)

Développement

M. Jean Tschopp : — Depuis trois ou quatre ans, les milieux intéressés — Fleur-de-pavé en particulier, qui est subventionnée par l'Etat de Vaud pour s'assurer de la réduction des risques dans l'exercice de la prostitution — ainsi que la Police cantonale et la Police de Sûreté dressent le constat d'une détérioration des conditions d'exercice de la prostitution pour les travailleuses du sexe. Ce double constat est confirmé par les chiffres, au niveau fédéral, puisque pour la seule année 2011, 91 nouveaux cas de traite d'êtres humains ont été identifiés en Suisse. Leur répartition est particulièrement inégale. Au total — sans parler uniquement de l'année dernière — 193 cas ont été identifiés et parmi ces cas, 55 concernent le canton de Zurich et uniquement 3 concernent la Suisse romande, dont 1 seul pour le canton de Vaud, 1 à Genève et 1 à Fribourg. Vous me direz alors, où est le problème ? Le problème c'est que, derrière les chiffres, il y a la réalité d'un univers, le milieu de la prostitution, dans lequel à peu près tout le monde ment. Les menaces qui pèsent fréquemment sur les victimes de la traite d'êtres humains ne font rien pour que ces personnes se mettent à parler.

Pour toutes ces raisons, le canton de Zurich a mis en place une politique particulièrement ambitieuse et offensive pour lutter contre la traite d'êtres humains. Vous le savez peut-être : la loi sur les étrangers telle qu'elle a été révisée en 2007 permet aux victimes de la traite qui se mettent à parler et qui dénoncent des cas de traite dont elles sont les victimes d'avoir des permis de séjour de courte durée, ce qui leur permet de collaborer durant le temps de l'enquête. En contrepartie, l'Etat leur assure protection, soutien et accompagnement. C'est cette politique qui, dans le canton de Zurich, a permis de démanteler et de traduire devant la justice toute une série d'auteurs de traite et d'exploiteurs d'êtres humains.

Dans son programme de législature, dont nous avons eu connaissance tout récemment, le Conseil d'Etat s'est engagé, entre autres mesures, à lutter contre la traite d'êtres humains. Nous attendons donc du Conseil d'Etat qu'il mette en œuvre les moyens et mesures nécessaires pour libérer la parole des victimes de la traite d'êtres humains, de façon à ce que, tout en leur accordant un soutien et une protection, le Conseil d'Etat et l'Etat de Vaud, sans doute en partenariat avec d'autres cantons, puisse créer un centre en Suisse romande qui permettrait de lutter efficacement contre la traite d'êtres humains. Nous attendons donc du Conseil d'Etat qu'il nous présente sa stratégie sur ce point et sur l'opportunité de la création d'un tel centre en Suisse romande.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.